Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260328-10_03_26-DE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers présents : 10 Date de convocation : 23/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers votants : 10

L'an **deux mil vingt-six le samedi 28 mars 2026 à 09 heures30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal PICOCHE Maire de la commune de Sainte-Colombe.

PRESENTS : MMES LEBRETON – GEORGES – DEMAY – TROTTIER-PLACET – MM PICOCHE - CHESNAY – ANIZON – AVRIL - LESUR – BAQUE

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents Excusés : Mme BENETEAU.
Absents : Néant

Délibération 10/03.26

OBJET : RENOUVELLEMENT DES DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE .

Monsieur le Maire expose,

La nécessité de désigner de nouveaux délégués qui siègeront au conseil communautaire de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE.

Le nombre de délégués à élire dans chaque commune est de deux délégués 1 titulaire, 1 suppléant

Après délibération, le Conseil Municipal décide que,

M PICOCHE Pascal et M CHESNAY Vincent représenteront la commune de Sainte Colombe en tant que délégués titulaire et suppléant.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire,
P PICOCHE